



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

Préfecture du Calvados  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des droits à conduire, à l'identité et au voyage  
rue Daniel HUET 14038 CAEN Cedex 09

**1<sup>ère</sup> DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE  
CONDUCTEUR DE TAXI (Art. L.3120-2-2 du Code des Transports - arrêté ministériel du 11/08/2017 modifié)**

➔ **À ENVOYER À LA PRÉFECTURE DU CALVADOS**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ N° de tél. (fixe et/ou portable): \_\_\_\_\_

Adresse électronique (à renseigner obligatoirement): \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_

Lieu de Naissance  
(préciser département ou pays si étranger): \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )

Adresse complète: \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS:**

Hors U.E : titre de séjour    U.E : carte nationale d'identité ou passeport

N° :

Date de délivrance :

Validité:

**MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER**

**(Cf. liste des pièces à fournir page 2)**


Par courrier à l'adresse figurant en haut de ce formulaire.

Il n'est pas possible de déposer et faire contrôler la demande en préfecture. La demande doit être transmise exclusivement par voie postale.



**Après validation du dossier par la préfecture, les modalités de paiement de votre carte vous seront précisées par l'Imprimerie nationale à l'adresse électronique que vous avez renseignée.**

**Elle vous adressera directement le titre sécurisé.**

→  TSVP

## PIECES A JOINDRE

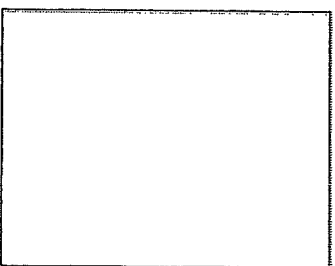
- Formulaire de demande dûment rempli, daté et signé
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport, titre de séjour pour les étrangers avec adresse mise à jour sur le titre de séjour).
- Formulaire de récupération photo + signature (**pièce jointe**)
- Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B établi en France, non affecté du délai probatoire prévu à l'article R 223-1 du code de la route (Art. R3120-6 /7 - Code des Tansports )
- Attestation de réussite à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi (et non la liste des lauréats)
- Attestation d'aptitude physique délivrée par le préfet prévue à l'article R. 221-10 du code de la route en cours de validité
- Copie d'une attestation de suivi d'une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 délivrée depuis moins de 2 ans (Art.R3131-17 du Code des Tansports )
- 2 photographies d'identité récentes (format carte nationale d'identité).
- Copie d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,... Si hébergé, copie pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

### Dossier complet à envoyer à

Préfecture du Calvados - Direction de la Citoyenneté et des Collectivités Locales  
Bureau des droits à conduire, à l'identité et au voyage  
Rue Daniel HUET  
14038 CAEN Cedex 09

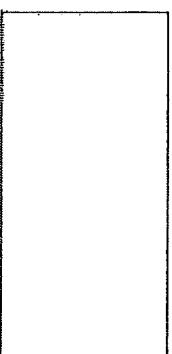
# Formulaire de récupération des images

Nom et prénom du chauffeur : \_\_\_\_\_



Coller la photo d'identité  
du chauffeur au milieu du  
cadre noir

Le cadre noir doit rester  
visible



Récupérer la signature du  
chauffeur au milieu du  
cadre noir

Le cadre noir doit rester  
visible